

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le Département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Juillet

## LES ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

La période électorale pour le renouvellement des conseils généraux et des conseils d'arrondissements sera, cette année, fatalement très courte, les Chambres ne devant se séparer que le 14 juillet et les élections étant fixées au 28.

Il n'y a donc pas un moment à perdre pour les comités républicains s'ils veulent, comme c'est leur devoir, assurer le succès du prochain scrutin.

Il ne faut pas l'oublier, c'est pour nous un strict devoir de ne pas laisser s'affaiblir l'action des corps élus qui sont les véritables mandataires de la nation, chargés de représenter et d'exercer sa souveraineté ; le jour où cette action serait entravée ou diminuée, l'avenir de la liberté, c'est-à-dire celui de la République, serait compromis ou menacé.

Républicains, n'oublions jamais cette vérité et ne permettons pas que l'on traite en gêneur, sinon en ennemi, le corps électoral qui devrait, au contraire, et toujours, être considéré par le pouvoir comme son soutien le plus solide et sa force la plus grande.

Dans beaucoup trop de départements, il semble encore que les représentants du gouvernement n'aient pas cette exacte notion d'un principe digne, cependant, de tout leur respect.

Sur plus d'un point du territoire, l'esprit qui préside à la direction des affaires départementales, motive les réclamations et les plaintes. Trop souvent, en effet, à la légitime influence à laquelle ils ont droit, les républicains gouvernementaux voient substituer celle des radicaux qui, n'ayant pu détruire la République par la force, s'appliquent aujourd'hui à faire d'elle l'instrument de leurs menées socialistes.

Parfois aussi, il arrive que les préfets de

la République vont jusqu'à traiter en adversaires et en gêneurs les vieux républicains qui mériteraient, par leurs services passés et par leur dévouement qui n'a jamais faibli, leur déférence et leurs égards.

C'est à cette situation singulièrement regrettable qu'il s'agirait de mettre un terme, en envoyant siéger dans les conseils généraux des hommes fermes et indépendants, pénétrés de l'esprit de progrès et de réforme et justement soucieux de la gestion des derniers départementaux.

Il y a bien longtemps qu'on l'a dit, mais on ne saurait trop hautement le répéter encore, plus que jamais deux devoirs s'imposent aux républicains : défendre résolument les conquêtes déjà réalisées ; marcher d'un pas délibéré dans la voie des réformes politiques, des améliorations sociales.

Il faut à tout prix, notamment, poursuivre la simplification des rouages départementaux et administratifs, en vue d'une meilleure et d'une plus rapide élaboration des lois, d'une plus prompte et moins coûteuse expédition des affaires.

Il faut garder la République d'abord, lui faire produire tous ses résultats ensuite. Encore une fois, elle ne doit pas être une étiquette, une enseigne, un vain mot, mais l'ensemble de tous les progrès et l'incessante amélioration, matérielle et morale, de la nation entière.

Ce sont là les idées que nous ne saurions trop souhaiter de voir prévaloir lors du scrutin du 28 juillet et du 4 août.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 Juillet 1895

L'ensemble du projet modifiant les tarifs de douane est adopté par 513 voix contre 11.

La Chambre prend en considération la proposition tendant à interdire l'immixtion des membres du Parlement dans les sociétés financières.

La Chambre a voté ensuite les quatre contri-

— Je voudrais parler au chef de la sûreté.  
— C'est ici.  
Le maître d'armes entra tout à fait.  
— C'est à lui-même, demanda l'employé, que vous voulez parler ?  
— A lui-même, oui, monsieur.  
— Ça sera difficile et long, car il est très occupé.

— J'attendrai, répondit docilement Bauchène.  
— Dans ce cas, asseyez-vous !...  
Notre héros s'assit à côté des autres qui attendaient...

Une porte du fond s'ouvrit... Un homme sortit à reculons, le chapeau à la main.

Un de ceux qui étaient assis près de Bauchène se leva et se dirigea à son tour vers la porte.

Le même manège se reproduisit encore deux ou trois fois...

Le Roi des Braves semblait être sur des charbons ardents.

Il y avait encore deux personnages à passer avant lui, quand un des employés, qui était entré dans le cabinet, appelé par un coup de sonnette, sortit et s'adressant au maître d'armes et aux deux autres :

— Il faudra revenir dans l'après-midi, dit-il, M. le chef de la sûreté est obligé de sortir.

Bauchène était devenu livide.

Il s'était dressé instinctivement.

— Comment ça ?...  
Pois il ajouta avec des sanglots dans la voix :

— Je ne pourrai jamais attendre jusque-là.

L'employé le regarda, ému par l'accent de sa parole...

butions qui ne sont plus que trois, puisque, à la demande de M. Berry, on en a disjoint la question des patentes.

MM. Cavaignac, Rameau et Naquet avaient saisi l'occasion de reproduire des contre-projets destinés à réaliser la réforme de l'impôt au moyen de la réforme sur le revenu. La commission et le gouvernement ont réclamé aussitôt l'ajournement de ces contre-projets, qui en les renvoyant à la commission spéciale de la réforme de l'impôt devaient avoir pour effet d'alléger fortement la discussion du projet de loi et de permettre aux Chambres de se séparer prochainement.

M. Cavaignac a combattu l'ajournement, qui d'après lui n'était qu'une mauvaise raison de sa part son contre-projet, M. Ribot et lui ont échangé des propos aigres.

Finalement, M. Cavaignac a été battu par 298 voix contre 233.

Une motion du même M. Cavaignac, tendant à réserver la fixation et la répartition des trois impôts visés par lui, n'a pas plus de succès.

## INFORMATIONS

### Le droit d'accroissement

L'*Eclair* publie une lettre confidentielle de l'Archevêque de Cambrai aux congrégations.

Dans cette lettre, il déclare qu'il leur appartient d'accepter ou de refuser le droit d'accroissement, mais il insiste sur les inconvénients du refus.

### En Angleterre

La reine a signé un décret prononçant la dissolution de la Chambre des communes.

Le nouveau Parlement se réunira le 12 août.

### Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a approuvé le projet du ministre de l'Agriculture pour combattre la tuberculose de l'espèce bovine.

### Les décorations du 14 juillet

Les décorations du ministère de l'Intérieur à l'occasion du 14 juillet, paraîtront seulement après les élections des conseils généraux.

### Congé

Un congé sera accordé le 15 juillet au personnel des administrations centrales.

## L'Expédition de Madagascar

### La Relève

Par précaution, le ministre de la guerre a prescrit de doubler les listes de relève des cadres à préparer pour Madagascar.

Six chefs de bataillon, seize capitaines et quarante lieutenants ou sous-lieutenants, tirés au sort, se tiendront prêts à partir pour remplacer ceux de leurs camarades du 200<sup>e</sup> qui deviendraient indisponibles. Cinq capitaines et quatorze lieutenants ou sous-lieutenants sont désignés éventuellement pour le 40<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.

Paris, 9 juillet.

Dès qu'il sera prêt à appareiller, le transport *Vinh-Long*, désigné pour aller remplacer temporairement à Majunga le bateau-hôpital le *Shamrock*, prendra à Toulon le personnel et le matériel de la marine ; il ira ensuite à Marseille prendre le personnel et le matériel de guerre destinés à Madagascar.

Le port de Toulon a expédié à Marseille, par le chaland *Neptune*, les deux canots à vapeur qui lui ont été demandés pour le corps expéditionnaire.

### Complot contre le Tzar

Saint-Petersbourg, 9 juillet.

Du *Journal* (sous toutes réserves) : On a découvert à Moscou un grand complot contre la vie du tzar.

Le colonel Berdaïeff, de la gendarmerie, chef de la section secrète à Moscou, avait surveillé cette affaire depuis un mois jusqu'au jour où il a trouvé nécessaire d'intervenir.

Plusieurs arrestations ont eu lieu. Dès que l'empereur a été avisé, il a fait parvenir au colonel Berdaïeff, en récompense, dix mille roubles.

Les conséquences de ce complot pouvaient être très graves ; il y a huit personnes compromises, parmi lesquelles six nihilistes récemment graciés.

## CHRONIQUE LOCALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CAHORS

### Fête nationale du 14 juillet

Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur,

— C'est vous, demanda d'une voix brève l'homme aux lunettes, qui avez insisté pour me voir ?

— Oui, monsieur.

— Il s'agit, avez-vous dit, de la disparition d'un jeune homme ?

— Mon fils, oui, monsieur.

— Comment vous nommez-vous ?

— Jacques Bauchène.

— Que faites-vous ?

— Je suis maître d'armes, rue Richelieu.

— C'est là que vous habitez ?

— Non, monsieur. J'habite Belleville.

— C'est bien cela, murmura à demi-voix le chef de la sûreté.

— Quel monsieur, s'écria Bauchène, les mains jointes, vous sauriez quelque chose ?

— Peut-être... Quel âge a-t-il, votre fils ?

— Vingt et un ans bientôt.

— Il y a deux jours qu'il a disparu ?

— L'avant-dernière nuit.

— Il était sorti tard ?

— Il était allé au théâtre.

— Plus de doute alors... Votre fils est bien le jeune homme qui a été ramassé cette nuit-là par les sergents de ville en haut de la rue de Paris.

— Mort ? bégaya Bauchène d'une voix privée de salive...

— Non, blessé seulement...

Bauchène en sursauta de joie.

Le policier frappa sur un timbre.

— Gravement ! balbutia le maître d'armes.

(A suivre)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

## Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XXV

— Entrez à droite, dit celui-ci, vous monterez deux étages et vous trouverez le bureau.

Bauchène s'engagea dans un bâtiment froid, à grands escaliers de pierre, dans lequel un silence solennel régnait.

Il monta un étage, puis deux, comme on le lui avait dit, et se trouva sur un carré assez vaste.

Derrière une porte un murmure de voix s'entendait.

Il la poussa et tomba dans une sorte de bureau où des gens écrivaient, penchés sur des pupitres fumeux, séparés du public par des grillages, comme des bêtes dangereuses.

Dans l'espace ménagé au milieu, sur des banquettes de cuir à demi évanées, quelques personnes, hommes et femmes, étaient assises.

Deux ou trois sergents de ville, en uniforme, flanaient debout...

Bauchène, intimidé, ôta son chapeau, et s'arrêta sur le seuil de la porte.

— Vous désirez ? demanda un des hommes qui écrivaient.

Vu les paragraphes 1, 2 et 3 de l'art. 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

D'accord avec les autorités compétentes.

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — La Fête Nationale du 14 Juillet sera annoncée par des coups de feu tirés sur les Allées Fénelon et par la sonnerie des cloches, le 13 à 7 heures du soir et le 14 à 7 heures du matin.

Art. 2. — Le 13, à 9 heures du soir, la musique, les tambours et clairons du 7<sup>e</sup> de ligne donneront une retraite aux flambeaux qui suivra l'itinéraire ci-après : Caserne, Boulevard Gambetta, rue du Portail-Alban, place des Petites-Bougeries, rue du Pont-Neuf, quais Champollion et Ségur, cours Vaxis, boulevard Gambetta, rue de la Mairie, place de la Préfecture, rue de la Liberté, boulevard Gambetta.

La retraite s'arrêtera : 1<sup>o</sup> Sur la place des Petites-Bougeries, où elle jouera un morceau ; 2<sup>o</sup> Devant la Mairie ; 3<sup>o</sup> Devant la Préfecture, où elle jouera chaque fois deux morceaux.

L'Orphéon et les élèves des écoles communales se feront entendre sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville entre les deux morceaux joués par la musique militaire.

Art. 4. — Le 14, à 8 heures du matin, il sera fait aux indigents une distribution de pain au Bureau de bienfaisance par les soins de la commission administrative.

Art. 4. — Une revue des troupes de la garnison sera passée à 8 heures du matin, par le colonel commandant d'armes, en présence des Autorités.

Art. 5. — A 10 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sera célébré le mariage des Rosières.

Art. 6. — A 4 heures, des courses et jeux nautiques auront lieu sur la rivière du Lot, en amont du Pont-Neuf. L'Avenir cadurcien et la Société des Sauveteurs prêteront leur concours.

Art. 7. — Les édifices municipaux, les églises paroissiales, l'Hôtel-de-Ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, le Square et le cours Fénelon seront pavés dès le matin et illuminés à la chute du jour.

Art. 8. — A 9 heures, un feu d'artifice sera tiré en face le quai Ségur.

Art. 9. — A 10 heures, Bal public sur les Allées Fénelon.

Le maire invite ses concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons ; il espère qu'ils réuniront leurs efforts à ceux de la municipalité pour donner à la journée du 14 Juillet toute la splendeur que comporte la Fête de la République et de la Nation.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

En l'Hôtel de Ville, à Cahors, le 9 juillet 1895.  
Le Maire de Cahors,  
J.-H. COSTES.

LOTÉRIE

ORGANISÉE PAR L'ORPHÉON DE CAHORS  
Sous le patronage du Comité de l'Union des Femmes de France, au bénéfice des malades et blessés de Madagascar.

1<sup>re</sup> LISTE DES LOTS

1. M<sup>me</sup> Martin, présidente des Dames de France : une pendule borne.
2. Gelly, président de l'Orphéon : une lampe vieux Saxe.
3. Bergon, imprimeur : Dix flacons de Sève de Bourgogne, Liqueur Trasforest-Casanova, de Bordeaux, pour la bonification et la coloration des vins.
4. Réveil du Lot : un abonnement d'un an.
5. Journal du Lot : id.
6. Le Petit Journal : id.
7. Le Supplément du Petit Journal : id.
8. La France : id.
9. La Dépêche : id.
10. Course, négociant : un tapis d'Orient.
11. Vidallac, bourrelier : une cravache.
12. Paganel, coiffeur : un flacon lotion végétale.
13. Dèzes, représentant de commerce : 3 kilog. tapioca.
14. Café du Progrès : objet découper.
15. Marguet, horloger : un réveil.
16. Bastide, ferblantier : un abat-jour fin de siècle.
17. Café de la Comédie : une bouteille chartreuse verte.
18. Café Divan : 2 bouteilles liqueurs.
19. Café du Midi : id.
20. M<sup>me</sup> Houssard, buraliste : un fume-cigarette.
21. Cazes et Rigal, négociants : un tapis.
22. Selves, cordonnier : une paire souliers blancs pour enfant.
23. Fauges, coiffeur : une boîte savon royal.
24. Valet, id : une boîte poudre de riz.
25. Lahoutaa, photographe : 5 cartes album photographie du gagnant.
26. Massip, cordonnier : une paire de souliers d'enfant.
27. Aladel, boulanger : 42 livres de pain.
28. Teyssié, ferblantier : un chlyso-pompe.
29. Arnaudet, boulanger : un bon de pain.

30. Delord, coiffeur : une boîte savon.
31. Café du Palais National : une bouteille liqueur.
32. Blanc, marchand de fer : une marmite en fer.
33. Depeyre, ferblantier : une lampe à essence.
34. Chavaroche, buraliste : un paquet cigares trabucos.
35. Selves, cordonnier : une paire souliers.
36. Café de la Promenade : 6 bouteilles bicyclette.
37. Crabol, tonnelier : un baril neuf de 30 lit.
38. Vve Pignères, imprimeur : 200 cartes de visite.
39. M<sup>me</sup> Grat, modiste : un chapeau d'été.
40. Séval, boulanger, un pain de 12 livres.
41. Alix, cordier : une paire guides.
42. Planacassagne, débitant : 2 bouteilles liqueur.
43. M<sup>me</sup> Calvet, épicière : 1 paquet vermicelle, 1 livre bougie
44. Lallienque, boulanger : 8 livres de pain.
45. Pébrat, pâtissier : 1 gâteau des rois.
46. Polo, François, débitant : 2 bouteilles liqueur.
47. Soulié, hôtel du midi : 2 bouteilles champagne, 3 vieux Cahors.
48. Soulié, brasseur : 1 panier bière et limonade.
49. Soulié et Lagarrigue, marchands de poissons : 1 carpe de 2 k., vivante.
50. Alméras, hôtel du Midi, 1 canari.
51. M<sup>me</sup> Castex, débitante : 2 bouteilles liqueur.
52. Marmiesse, boulanger : 12 livres de pain.
53. M<sup>me</sup> Constant, buraliste : 1 paquet cigares.
54. Combroue, vitrier : une glace.
55. St-Martin, boulanger : 12 livres de pain.
56. Sauret, café des Amis : 2 bouteilles liq.
57. Barreau, sabotier : 1 paire de sabots.
58. Roudil, épicière : 1 boîte de sardines.
59. M<sup>me</sup> Garrigues, débitante : 1 saucisson de Lyon.
60. Delcros, peintre : peinture sur porcelaine, encadrée vieill argent.
61. Bouchut, march. tailleur : 1 ceinture.
62. Richard, bourrelier : 1 fouet fantaisie.
63. Aymeric, march. de meubles : 1 glace
64. Bessières, charcutier : 1 boîte pâté de foie gras.
65. Miquel, bourrelier : 1 cravache.
66. Mignot, boucher : 1 épaule de mouton.
67. Cazaly, pharmacien : 4 bouteilles vin Gaulois.
68. Paubert, pâtissier : 1 bout. crème Moka (marq. Forestié).
69. Larrieu, menuisier : 2 bout. brillant Florentin.
70. M<sup>me</sup> Astruc, épicière : 2 boîtes pâtes d'Italie, 1 livre chocolat Menier.

La Situation Électorale

CONSEIL GÉNÉRAL

**Castelnau.** — M. Bessières, docteur-médecin à Castelnau, conseiller sortant.  
M. Feyt, maire de Castelnau, républicain progressiste.

**Catus.** — M. Louis Brugalières, propriétaire à Laberrie, conseiller sortant, républicain.  
N'a pas de concurrent.

**Lauzès.** — M. Grimal, avocat à Cahors, conseiller sortant, républicain.

**Limogne.** — M. Pradines, maire de Limogne, conseiller sortant, républicain modéré.  
Grande influence personnelle, n'aura pas de concurrent.

**Iuzech.** — M. Marcenac, docteur-médecin, maire de St-Vincent-sur-Lot, conseiller sortant, républicain.  
N'aura pas de concurrent.

**Montcuq.** — M. Béral, sénateur, conseiller sortant, républicain opportuniste.  
M. Fabre, officier de santé à Montcuq, républicain progressiste.

MONTCUQ

A la réunion de la Ligue Républicaine qui a eu lieu dimanche à Montcuq, sous la présidence de M. Boudou, maire, l'ordre du jour suivant a été proposé :

« Les membres de la Ligue républicaine du canton, réunis à Montcuq le 7 juillet, au nombre de 300 environ,

« Après avoir entendu les loyales et catégoriques déclarations de M. le sénateur Béral, conseiller sortant,

« Considérant qu'il a toujours rempli son mandat avec tout le zèle et tout le dévouement désirables.

« Acclament de nouveau sa candidature et invitent tous les électeurs du canton à porter leurs suffrages sur son nom. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CATUS

Dimanche, à trois heures du soir, les délégués communaux de la Ligue républicaine se sont réunis en congrès à Catus, sous la présidence de M. Rey, député du Lot, président d'honneur.

En ce qui concerne le Conseil général, un seul candidat républicain, l'honorable M. Louis Brugalières, conseiller sortant, se présente devant le Congrès.

Après avoir, en fort bon termes, rendu compte de son mandat, M. Brugalières en sollicite le renouvellement ; il est acclamé et sa candidature est adoptée à l'unanimité.

Pour ce qui est du Conseil d'arrondissement, M. Rey fait connaître qu'il vient de recevoir de M. Paul Faurie, une lettre par laquelle il annonce son intention de poser sa candidature.

Mais M. Faurie n'accepte pas la décision du Congrès. Bien mieux, la lecture de cette lettre indispose visiblement l'assistance contre lui.

En effet, dans un passage de sa lettre, M. Faurie, qui a pensé à tort que les délégués avaient été travaillés en faveur des candidats, dit qu'il ne se présentera pas devant un Jury conquis.

M. Faurie ayant décliné la discipline républicaine, sa candidature est rejetée par le Congrès. M. Paul Cambornac, notaire à Catus, vient ensuite présenter lui-même sa candidature et exposer son programme.

Il est partisan, dit-il, des réformes, mais il n'est ni avec les modérés, ni avec les avancés et tient un juste milieu.

Ces déclarations faites, la candidature de M. Cambornac est soumise au Congrès et adoptée.

Aménités électorales

A la suite des élections municipales, M. Cambornac s'étant permis des appellations peu académiques à l'égard du maire de Catus, celui-ci lui a envoyé ses témoins. Tout s'est terminé heureusement par la lettre suivante :

Catus, le 9 juillet.

Monsieur le Directeur du Réveil,

Une expression malsonnante, trop vive même, je le reconnais, s'est glissée dans ma réponse à M. Baldy.

Je ne puis que regretter cet écart de langage auquel, du reste, je ne suis pas habitué et donner en cela seulement toute satisfaction à M. le Maire de Catus.

Mais les motifs qui m'ont fait donner ma démission d'adjoint subsistent toujours.

Veillez agréer, etc.

PAUL CAMBORNAC.

Caisse des écoles de Cahors

Dimanche, 7 juillet, le comité de la Caisse des écoles s'est réuni dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Costes, maire, ayant à ses côtés M. Izenic, inspecteur d'académie. Etaient présents :

MM. Delpert, conseiller général ; Parazines, adjoint ; Pépin, trésorier-payeur ; Gelly, directeur des contributions directes ; Andlauer, directeur des tabacs ; Dardenne, directeur des Postes et télégraphes ; Delpech et Triaire, inspecteurs primaires ; Bousquet, Delpech, Périès, Rouff, Séguy, conseillers municipaux ; tous les membres absents s'étaient fait excuser.

M. le maire remercie tout d'abord MM. Pépin, Gelly, Andlauer et Dardenne pour le concours dévoué qu'ils veulent bien prêter à la Caisse des Ecoles. Il donne ensuite lecture des noms des membres de la commission scolaire qui composent le comité de la Caisse. Ce sont : MM. Mazières, Parazines, Bousquet, Brunies, Combelles, Daynard, Delpech, Périès, Rouff, La réunion désigne ensuite deux délégués cantonaux : MM. Delpert et Séguy, pour faire partie du Comité, qui est ainsi définitivement constitué.

Il est procédé ensuite à la nomination de deux présidents d'honneur : M. Arnaud, préfet du Lot et M. Izenic sont proclamés à l'unanimité, M. Delpert est nommé vice-président.

Enfin, sur la proposition de M. le Maire, le Comité désigne une commission chargée d'élaborer les statuts de la Caisse. Cette commission qui a élu son président comprend : MM. Delpech, inspecteur primaire, président, Triaire, inspecteur primaire, Pépin, Gelly, Delpert, Séguy, Vidal et Marlas. Elle a laissé à son président le soin de la convoquer en temps utile. Dès qu'elle aura arrêté un projet de statuts, elle le soumettra à la réunion du comité pour l'adoption définitive.

Mariage

Hier soir a eu lieu le mariage de Mlle Marguerite Cayla, fille de l'honorable industriel de notre ville, avec M. Aymard, docteur médecin à Limogne.

Les témoins de la mariée étaient : MM. le docteur Charles Caviolle et Gervais Cayla. Ceux de M. Aymard : MM. le docteur Pouget et Georges Bru, percepteur.

Nos vœux les plus sincères de bonheur aux jeunes époux.

Arrosage

Par cette chaleur tropicale, on ne saurait trop réclamer, au nom de la salubrité publique, l'arrosage des rues, de celles surtout qui par le passage incessant des voitures et transports de toute sorte, dégagent des nuages de poussière.

La rue du Lycée doit d'autant plus être constamment arrosée, qu'elle sert de voie unique à tout le mouvement de la gare et à celui

occasionné par la reconstruction du Lycée.

Nous soutenons, et personne ne nous contredira, que cette rue du Lycée est inhabitable et doit donner aux étrangers une triste idée de l'entretien des voies publiques à Cahors.

Nous appelons l'attention de la Municipalité sur ce point.

L'impôt sur le revenu

La Chambre a repoussé le contre-projet de M. Cavaignac, tendant à établir l'impôt sur le revenu. Il nous paraît intéressant, à la veille des élections du Conseil général, de faire connaître les votes des députés du Lot dans ce scrutin.

Voici comment se sont répartis ces votes dans le scrutin sur l'ajournement du contre-projet de MM. Cavaignac, Naquet et Rameau :

Tous ont voté contre, excepté M. Rey, qui était absent.

MM. Talou, Emile Rey, Vival et Lachière ont voté l'ensemble du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

Légion d'honneur

Ont été nommés Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Saint-Eloy et Johanneau, capitaines au 7<sup>e</sup> de ligne.

MM. Andrien, capitaine et Déchelotte, lieutenant trésorier à la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie.

Médaille militaire

Par décret, la médaille militaire a été conférée :

A MM. Moulin et Bercegol, adjudants au 7<sup>e</sup> de ligne.

A MM. Loubet, maréchal des logis, Castagné, Doustalet, Mamoul, Pleinecassagnes, Favarel, Aguetaz, Pech, Chenut et Canac, gendarmes à la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie.

Brevet de capacité

Ont été déclarés admissibles à la suite des examens écrits qui ont eu lieu lundi à Cahors, les jeunes gens dont les noms suivent :

MM. Admirat, Alazard, Alibert, Blachard, Bories, Bouzou, Cayrols, Chapou, Chapt, Combarieu, Crabol, Galerie, Guy, Lacombe, Lagrèze, Mourguès, Pécol, Selves.

51 jeunes gens avaient pris part aux compositions écrites.

Tous les admissibles, sauf M. Admirat, ont été définitivement regus.

Administration militaire

M. Denis François, sergent au 7<sup>e</sup> de ligne, déclaré admissible à la suite des examens écrits pour l'admission à l'école d'administration militaire, vient d'être autorisé à prendre part aux épreuves orales.

Nos compatriotes

M. Gustave Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts, membre de l'Institut, vient d'être désigné par M. le ministre de l'instruction publique pour présider la distribution des prix au lycée Voltaire.

Sur les Allées Fénelon

La Municipalité vient de prendre une mesure qui sera bien accueillie et dont nous la félicitons chaleureusement. Elle a décidé de faire placer de nouveaux bancs sur la promenade Fénelon, tant fréquentée à cette saison.

Collège des Petits-Carmes

Le bruit court que le collège des Petit-Carmes de Cahors, serait fermé après les vacances.

Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs d'Alais (Gard)

Une circulaire du préfet du Lot fait savoir au public que les examens d'admissibilité des candidats à l'école des Maîtres-Ouvriers-Mineurs d'Alais (Gard), auront lieu dans tout le département du Lot, du 1<sup>er</sup> au 10 août.

Affaire du « Crédit du Lot »

La cour d'Agen a rendu hier son arrêt, qui acquitte les deux prévenus, MM. Sirech et Salban.

Contribution sur les voitures, chevaux mules et mulets. Taxe sur les vélocipèdes

Tout possesseur de voitures jardinières et charrettes suspendues, à 2 ou 4 roues destinées au transport des personnes et attelées soit avec des chevaux, mules ou mulets, soit avec des ânes, non encore imposé à la contribution sur les voitures et chevaux pour les éléments ci-dessus.

Tout possesseur ou locuteur de bicyclettes, bicyclettes, non encore imposé, à la taxe sur les vélocipèdes.

Sont invités à en faire la déclaration, sous peine de se voir appliquer la double taxe édictée par la loi. (Loi du 23 juillet 1872 et 28 avril 1893.)

Ces déclarations sont reçues à la Mairie de Cahors, bureau du Secrétariat jusqu'au 31 juillet 1895, dernier délai :

LYCÉE GAMBETTA

La fête donnée au Lycée de Cahors, jeudi dernier, a laissé la meilleure impression à tous ceux qui y ont assisté.

Nous devons à nos lecteurs de les faire participer à cette soirée charmante, en publiant la conférence faite à cette occasion par M. le Proviseur du Lycée, et dont l'élévation des pensées, autant que la grâce du style et de la diction, ont charmé tous les auditeurs.

L'éducation au lycée

Mesdames,  
Messieurs,

Le proviseur du lycée manquerait à son devoir s'il ne vous remerciait de l'empressement si honorable pour la maison, si flatteur pour nous tous, avec lequel vous avez bien voulu répondre à notre invitation. A vrai dire, tant de bienveillance et de bonne volonté de votre part me cause bien quelque embarras. Je n'oublie pas que le grand problème de l'éducation universitaire — de l'éducation au lycée et par le lycée — est un de ceux qui, depuis 25 ans surtout, ont le plus préoccupé, passionné, divisé les meilleurs esprits de notre temps. Je sais que les Lavisse, les Gréard, les Marion, sans oublier le chef vénéré de notre Académie, ont écrit sur cette matière des pages qui vivront; leurs petits chefs-d'œuvre circulent depuis longtemps dans toutes les mains et sont regardés avec raison comme des livres de chevet par tous les éducateurs. Voilà pourquoi vous me trouverez bien téméraire d'oser parler d'éducation après tous ces maîtres dans l'art de penser et dans l'art de bien dire.

J'ai pourtant une excuse. Je me rappelle les instructions si remarquables qu'adressait en 1890 aux chefs d'établissements universitaires un Ministre libéral et réformateur. Il leur disait à peu près en ces termes: « Ouvrez le plus souvent possible les portes du lycée aux familles; il faut qu'elles entendent de leurs oreilles et voient de leurs yeux ce qui se dit, ce qui se fait parmi vous; il faut que cette collaboration si nécessaire entre parents et maîtres devienne chaque jour plus étroite et plus intime... »

C'est pour répondre à cette pensée que j'ai pris la liberté de vous convier à cette petite fête de famille. Je n'ai point la prétention vaine de traiter comme il conviendrait ce grand et magnifique sujet de l'éducation; je voudrais seulement répondre à un reproche souvent adressé aux professeurs et aux maîtres de l'Université. On leur dit, au moins dans certains milieux: « Vous donnez aux enfants, aux jeunes gens qui vous sont confiés beaucoup d'instruction, mais peu ou point d'éducation! » Permettez-moi de vous rappeler au contraire en quelques mots comment l'Université offre à tous — sans l'imposer à personne — non seulement cette instruction solide, brillante, que tous apprécient et que beaucoup réclament, mais, ce qui à mon sens vaut mieux, une éducation vraiment libérale, respectueuse de toutes les choses respectables du passé, et parfaitement appropriée, adaptée à tous les besoins, à toutes les aspirations légitimes des temps présents. Sujet un peu austère, j'en conviens, pour un jour de fête, mais qui se recommande de lui-même à la bienveillance des pères et des mères de famille qui veulent bien m'écouter. Et puis, je connais déjà assez ces grands jeunes gens pour vous dire qu'on ne fait jamais en vain appel à leurs bons sentiments, qu'on est toujours sûr de trouver de l'écho dans leur cœur quand on parle de choses qui intéressent l'avenir et la grandeur de notre pays.

I

Qu'est-ce que l'éducation? Voilà un mot un peu vague et sous lequel se cachent à mon avis des sens bien différents. Voici un enfant respectueux de l'autorité paternelle et maternelle, docile à la parole du maître, laborieux; suivez-le sur le banc de la classe et de l'étude, en récréation, en promenade, dans les rues de la ville, sous le toit paternel, à la table de famille, partout, il a une tenue irréprochable. Il observe, il écoute, parle seulement quand on l'interroge, fait peu de questions et peu de bruit. On dit qu'il est bien élevé, et on lui prodigue les compliments les plus flatteurs.

Voici dans la même famille le fils aîné. Il a 20 ans. Il vient de nous quitter ou il va nous quitter bientôt, impatient d'échapper à l'horizon un peu étroit et monotone de nos vieux murs, pour vivre d'une existence plus libre, plus large, plus indépendante et, il la croit plus heureuse. Il a déjà fait, comme on dit, son entrée dans le monde, et il y obtient des succès. Il peint, il chante, il excelle dans tous les arts d'agrément. Il sait très bien comment on entre dans un salon et, ce qui est parfois moins facile, à quel moment et en fait sortir. Il a le talent d'entretenir et d'intéresser la maîtresse de maison pendant les dix minutes réglementaires, même quand il n'a pas grand chose à lui dire. Rien de ce qui touche à la vie élégante et mondaine ne lui est étranger. Demandez-lui quels sont dans nos montagnes les sites les plus pittoresques, quelles seront tout à

l'heure nos plages les plus à la mode, il vous répondra sans hésiter. Faut-il ajouter que l'on remarque la coupe de son habit qui est du bon faiseur, la blancheur immaculée de ses manchettes, de son faux-col et jusqu'au nœud toujours artistement fait de sa cravate. Bref, on dit de lui: c'est un jeune homme bien élevé, il fait honneur à sa famille, au Lycée où il a fait ses études.

Eh bien! Messieurs, permettez-moi de vous le demander, est-ce là toute l'éducation que vous êtes venus réclamer de nous le jour où, vous séparant de vos fils, vous nous avez fait le grand honneur de nous les confier, de nous déléguer votre autorité? Je ne le crois pas. Votre but est plus élevé, votre idéal plus digne d'eux et plus digne de vous. Ne vous méprenez pas, je vous prie, sur le sens de mes paroles. La distinction des manières, la politesse du langage, l'esprit et la grâce prêtent aux relations de la vie un charme qui a son prix; mais, convenez-en, ce sont là des qualités plus brillantes que solides, et qu'on peut d'ailleurs presque toujours acquérir par l'expérience et la pratique du monde; Et puis elles ne suffisent pas pour assurer à vos enfants la sécurité, l'avenir, le rang distingué parmi leurs concitoyens que vous voulez pour eux.

Je sais que tout sourit maintenant au jeune homme dont je viens d'esquisser à grands traits la physionomie. L'avenir lui apparaît riche de promesses. La carrière s'ouvre devant lui, à perte de vue, inondée de lumière; il s'y engage couvert de ses lauriers, impatient de toucher à son tour à ces grandes choses: le devoir, l'honneur, la patrie, dont nous lui avons si souvent parlé et qui ont toujours fait battre son cœur! C'est bien. Mais la petite barque qui porte sa destinée est quelque peu fragile. Elle peut demain rencontrer des écueils; il y aura sans doute pour lui, comme pour tant d'autres, des déceptions et des désenchantements, des espérances envolées et des illusions perdues; et s'il n'a pour porter le poids des épreuves inévitables que les qualités que je viens d'énumérer, toutes de surface et sans profondeur; si son caractère fléchit, si sa volonté chancelle, que deviendra-t-il?...

L'éducation, vous le voyez, doit avoir une portée plus haute et conduire à des résultats plus durables. Quel est donc l'objet véritable de l'éducation? Messieurs, c'est là un grand problème, un problème éternel, toujours posé, toujours résolu provisoirement, jamais définitivement; toujours résolu provisoirement, parce que nous avons le devoir pressant d'élever les jeunes qui arrivent; jamais résolu définitivement, parce que nous sommes emportés, bon gré malgré, par une force d'évolution et de progrès, vers un idéal toujours plus haut et toujours meilleur; parce que nous avons l'ambition légitime de dépasser nos devanciers et d'assurer aux générations de l'avenir une plus grande somme de bien-être, de moralité, d'honneur, de justice, de fraternité... On peut dire cependant aujourd'hui, comme en tout temps, que l'éducation a pour objet de cultiver, de fortifier, de perfectionner chaque jour davantage toutes les forces vives, toutes les énergies dont se compose ce qu'il y a peut-être de plus complexe, de plus délicat et de plus beau; une âme d'enfant et de jeune homme! Mais dans l'homme, il y a une faculté qui exige une culture prépondérante: c'est la volonté. Pourquoi? Par la raison décisive qu'elle est la faculté maîtresse de toutes les autres, parce qu'elle commande et qu'on lui obéit, parce qu'elle stimule ou contrecarre à son gré tous nos actes.

J'ajoute, qu'à l'époque où nous vivons, le développement de la volonté s'impose plus que jamais. On disait, il y a soixante ans, que la démocratie chez nous coulait à pleins bords. Il y a longtemps que le fleuve a débordé, et c'est maintenant une banalité de dire qu'il n'y a plus de castes, plus de classes, plus de privilèges. Nous sommes tous égaux. Oui, mais si l'âge où nous vivons est un âge démocratique, un âge de justice, de tolérance et de liberté, c'est aussi une époque de lutte ardente, où le caractère et la volonté décident de tout. Voyez! dans un milieu comme le nôtre, sur deux cents, trois cents élèves, les facultés s'équilibrent. A part quelques esprits d'élite et hors de pair, ce qui détermine les succès et les rangs, ce n'est ni la mémoire, ni l'imagination, ni l'intelligence, c'est surtout la volonté. Et cela est vrai, dans la vie publique comme dans la vie privée. Celui-là sera toujours le plus fort qui aura la volonté la plus saine, la plus droite et la plus persévérante.

On demandait un jour à un vieux général russe qui venait d'être battu par Napoléon: « Mon général, qu'est-ce donc qu'une bataille perdue? » — Et le général répondit: « Une bataille perdue, c'est une bataille que l'on croit avoir perdue! » Il avait raison. Aujourd'hui vous pouvez être battu, écrasé, réduit à signer un traité humiliant et inique; mais demain vous appartenez. Demain vous pourrez vous recueillir, retremper votre armure, devenir dix fois, vingt fois plus fort que la veille; et après-demain, ce sera peut-être la bataille reprise, et le jour obs-

tipément attendu de la justice qui a toujours son heure, des grandes et nécessaires réparations!.. Donc, jeunes gens, de la volonté, encore de la volonté, toujours de la volonté! Voilà la devise que je vous propose. (A suivre).

Postes et télégraphes

Le 14 juillet, jour de la fête nationale, rien ne sera changé à la marche des courriers; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours.

A partir de midi, les guichets seront fermés au public dans tous les bureaux exclusivement chargés du service postal; les guichets postaux seront seuls fermés dans les bureaux mixtes.

Aucune distribution rurale ne sera faite. Le service des facteurs locaux et de ville ne devra pas dépasser midi.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

Déraillement

Dimanche matin, à deux kilomètres environ de la station de Borredon, sur la ligne de Cahors à Montauban, l'essieu d'une voiture d'un train de marchandises s'étant rompu, plusieurs barriques ont été projetées sur les deux voies.

Il s'en est suivi un encombrement qui a obligé le train à stopper et a occasionné un retard considérable aux convois suivants.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Centenaire

On nous écrit de Bagnac: Un banquet a eu lieu, à Bagnac, le 4 juillet dernier, pour fêter la 102<sup>e</sup> année de Marie-Agnès Molle, veuve de Longuecamp, Jean-Baptiste et née le 27 avril 1793.

Cette centenaire, qui possède toutes ses facultés, assistait au banquet, ayant à sa droite M. Marchal, à sa gauche, M. Laurent, commandant en retraite. En face d'elle était M. Jules Rozières, ancien député. De nombreux amis entouraient ces derniers.

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation le nommé Poulquié, pour vol de bambous dans un jardin situé au faubourg Saint-Georges.

Labastide-Murat

Malgré les travaux des champs, la foire de juillet, à Labastide-Murat était grande. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les bœufs aux cours des dernières foires.

Les bêtes à laine étaient recherchées, surtout celles destinées à la boucherie et à des prix très élevés.

Les veaux se vendaient 1 fr. le kilo poids vif. Les porcelets se vendaient beaucoup; ainsi que les oisons.

Il y avait baisse sur la volaille. Pas de variation sur le prix du grain qui est toujours dérisoire.

Les marchands étalagistes ne paraissent pas satisfaits. Les moissons commencent.

Martel

Le sieur Antoine Lallé, âgé de 38 ans, meunier à Cazillac, s'est noyé accidentellement près de son moulin, pendant la nuit.

Il a dû glisser et tomber à l'eau en passant sur un ponceau très étroit.

Son corps a été découvert devant un coursier du moulin qu'il avait obstrué.

Sarrazac

Le sieur Baptiste Castagné, âgé de 70 ans, meunier, à Sarrazac, a été trouvé mort à son domicile.

Il était couché sur le dos et avait la figure ensanglantée, ce qui au premier abord fit croire à un crime.

Au cours de l'enquête, il a été démontré qu'il avait succombé à une congestion cérébrale.

Détail lugubre: Au moment où le cadavre a été découvert, le chat de la maison était occupé à en ronger la figure.

Catus

M. Calmon, a été élu dimanche dernier, adjoint au maire de Catus, par quatre voix au premier tour de scrutin.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 11 et 14 juillet 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)

Le Camarade (P. R.)	Gurtner.
Stradella (Ouvverture)	Plotow.
L'Africaine (Fantaisie)	Meyerbeer.
Souvenir de Rome (Tarentelle)	Pillard.
Carmen (Fantaisie)	Bozit.
Polka des Officiers	Farbach.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

Dernières nouvelles

Le Czarévitch

L'Eclair dément des nouvelles pessimistes au sujet de la santé du Czarévitch.

Le prince reviendra à l'automne visiter les côtes françaises de la Méditerranée, la Corse et l'Algérie.

Pour Madagascar

Trois cent quatre-vingt-dix-sept sapeurs du génie, avec trois officiers sont partis de Montpellier pour Madagascar.

Les décorations pour Madagascar

Le ministre de la guerre a adressé au général Duchesne un télégramme lui annonçant les décorations pour le corps de Madagascar.

Le général Metzinger est promu général de division.

FAITS DIVERS

L'appel des recrues

Conformément à la loi promulguée il y a quelques jours, les jeunes soldats se rendront désormais directement à leurs corps d'affectation. Cette modification à la mise en route des recrues aura pour effet de supprimer la revue de départ qui permettait d'éliminer immédiatement tous les hommes non susceptibles d'être incorporés. En réalité cette revue n'avait d'intérêt que pour les hommes qui ne s'étaient pas présentés devant le conseil de révision et parmi lesquels il pouvait s'en trouver quelques-uns atteints d'infirmités graves.

Pour éviter la mise en route d'hommes de cette catégorie, les commandants de recrutement vont convoquer dans quelques jours les conscrits absents bons pour le service armé.

Ces hommes vont être soumis à une visite médicale qui permettra de se rendre compte de leur aptitude au service.

Habillement des hommes libérés

Un essai a été fait, à l'automne de 1894, pour l'habillement des hommes libérés à cette époque. Cet essai portait sur les mesures suivantes:

1<sup>o</sup> Libérer les hommes non gradés en tenue militaire, à charge par eux de renvoyer cette tenue par colis postal;

2<sup>o</sup> Ou bien renvoyer avec des effets civils les hommes gradés ou non qui désireraient faire venir ces effets à leurs frais ou se les procurer sur place.

Ce mode de procéder ayant donné des résultats satisfaisants, le ministre a prescrit d'en généraliser l'application, à l'exclusion des hommes gradés qui conserveront leurs effets militaires et devront les représenter aux périodes d'instruction.

Il sera remis à chaque homme une feuille pour colis postal et il sera muni, pour servir d'enveloppe à ces effets, d'un étui musette ou d'un morceau de toile de dimensions suffisantes.

Chaque homme devra conserver avec soin et annexer à son livret le récépissé de remise du colis postal à la gare.

Les corps s'entendront avec les compagnies de chemins de fer pour le retrait, par les moyens militaires, des colis postaux à leur adresse.

Le droit des pauvres dans les cafés

Le Conseil d'Etat, au contentieux, vient de rendre une décision qui présente un sérieux intérêt pour les propriétaires de cafés. Il s'agissait de savoir s'ils sont passibles du droit des pauvres sur la r. cette, pendant la durée des concerts ayant lieu dans leurs établissements. On sait, en effet, qu'un très grand nombre de cafetiers cherchent à augmenter leur clientèle en autorisant des concerts par des troupes de chanteurs ou de musiciens. Cette habitude tend à se généraliser autant en province qu'à Paris.

La haute assemblée, saisie d'un pourvoi formé par le propriétaire d'un café de Toulon, vient de rendre une décision de laquelle il résulte que le droit des pauvres est exigible, quel que soit le mode usité dans l'établissement pour percevoir le prix d'entrée. Dans l'espèce, le cafetier avait organisé des concerts annoncés dans les journaux ou par voie d'affiches et dont le prix d'entrée était compris dans celui des consommations. Le Conseil d'Etat l'a déclaré passible du droit des pauvres à raison de la première consommation prise par chaque client.

Le major du fort de Ham

On lit dans la Gaulois:

Le nombre de gens qui se disputèrent la gloire — et le profit — d'avoir prêté leurs habits au futur empereur, est innombrable.

A notre tour, nous citerons un nommé Voisinnet, originaire du Pas-de-Calais, actuellement encore débitant de tabac, rue du Marché à Belfort, qui passe, à tort ou à raison, pour avoir prêté, lui aussi, ses vêtements au prince Louis-Napoléon.

En 1870, Voisinnet, bien qu'agé de près de 50 ans, abandonna sa femme et sa fille et se rendit au camp de l'empereur pour se mettre à sa disposition afin, lui dit-il, de le sauver une seconde fois.

Napoléon III le fit admettre dans son état-major, et après Sedan, Voisinnet, blessé à la tête et aux jambes, revint à Belfort où, pendant son absence, sa fille avait été tuée par un éclat d'obus. Celui-là, au moins, était un fidèle.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1895, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3<sup>e</sup> Classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Étampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

A l'occasion de l'Exposition universelle de Bordeaux, et pendant toute sa durée, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets d'aller et retour qui, aux termes de son Tarif spécial G. V. n° 2, sont délivrés à toutes les gares de son réseau pour Bordeaux.

Jusqu'à une distance de 100 kil. inclus, 2 j.  
— 101 à 200 — — 4 j.  
— 201 à 300 — — 6 j.  
— 301 à 400 — — 8 j.  
— 401 à 500 — — 10 j.

au-delà de 500 kilomètres. . . . . 12 j.  
Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route; les Voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

LE MONDE MODERNE. — Sommaire du N° de Juillet 1895. — 17 articles inédits 95 illustrations. — La Roche du Tambourineur, nouvelle par Gustave Toudouze. — 5 compositions de Roux et un portrait. — Oranger blanc, par Jean Rameau. — 1 composition de Simonaire. — La Chine, par S. de Gondourvielle. — 8 illustrations d'après nature par Montader. — Scènes enfantines. — Le Roman de Camille Desmoulins, par G. Lenotre. — 8 illustrations d'après nature. — Le Théâtre étranger et M. Strinberg à Paris, par Henri Fèvre. — 4 portraits. — A travers les rues de Paris, par Charles Rozan. — Les Théâtres forains, par Paul Gsell. — 13 illustrations d'après nature par Laurent Gsell. — L'expédition de Madagascar, par Lux. — 4 illustrations d'après nature par Charles Fouqueray, et 1 carte. — Le Crédit foncier de France, par H. Lamane. — 9 illustrations d'après nature par L. Vauzanges. — Une visite à l'Institut Pasteur, par Paul Dejean. — 15 illustrations d'après nature, dont 2 portraits. — Les décors de Tannhauser, par C. de Néronde. — 12 illustrations d'après nature. — Le Mouvement littéraire. — Revue du mois passé. — La Mode du mois, par la Comtesse Lise de Rose. — 4 composition. — Jeux et récréations, par Beudin. — Connaissances utiles, par H. Mousse de Corse. — Les Petites inventions. — 5 figures.

Abonnements : France, Algérie, Tunisie, 18 fr. Etranger, Union postale 21 fr.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer le montant du prix, à M. le Directeur du *Monde Moderne*, 5, rue Saint-Benoit, Paris.

REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES, Directeur : Louis Olivier, Docteur ès-sciences. — Sommaire du N° 10 (6<sup>e</sup> année). — I. Une science nouvelle : la Biomécanique, M. Y. Delage, professeur à la Sorbonne. II. Une Révolution dans l'Eclairage au Gaz : Utilisation commerciale et industrielle du Carbone de Calcium pour la production de l'Acétylène M. E. Urban, chimiste industriel. — III. Revue annuelle des progrès de la Marine, M. A. Creneau Professeur à l'Ecole d'application du Génie maritime. — IV. L'Electricité employée comme moyen de chauffage, M. A. Gay, Ancien élève de l'Ecole Polytechnique. — V. Notices et Comptes rendus bibliographiques : C. Bourlet : Traité des bicyclettes et bicyclettes, avec application à la construction d'un vélodrome. — G. Moreau : Etude industrielle des gîtes métallifères. — F. Berthault : Les prairies naturelles et de fauche. — G. et F. Denaiffe : Manuel pratique de culture fourragère. — VI. Académies et Sociétés savantes de la France et de l'Etranger. — VII. Notice nécrologique : Carl Vogt, M. E. Pittard, professeur au collège de Genève.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux

de poste et chez G. Carré, éditeur, 3, rue Racine Paris. — Paris, un an : 20 fr., six mois : 11 fr. Départements et Alsace-Lorraine, un an 22 fr., six mois : 12 fr. — Union postale, un an : 25 fr., six mois : 13 fr.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée, Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4<sup>o</sup>, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr.; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les LA petite Carte de poche DU LOT

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D<sup>rs</sup> E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4<sup>o</sup> sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Bozéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Léprouse, etc. ÉTAT DES Plaies (Ulceres variqueux) dits incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne demande pas de travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible. M. LENOIR AND, 112, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

25 ANS DE SUCCÈS. MAISON DE CONFIANCE LA POSE DES DENTS Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE. AUDOUARD Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE) Nota.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

AVIS Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE 1<sup>er</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881 B. DOUCÈDE Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIQUIDATION pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabats des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.